

Gironde Alimen'terre

Agir en faveur d'une nourriture
saine, locale et respectueuse
de l'environnement

gironde.fr/alimenterre

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT

Sommaire

Introduction	3
1. Encourager la pratique du bio	6
2. Développer les terres agricoles	11
3. Favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité	14
4. Déployer un approvisionnement de qualité	17
5. Promouvoir la démocratie alimentaire	21
6. Le Département aux côtés des collectivités et des initiatives citoyennes	24

Édito

Gironde Alimen'terre : ensemble pour l'émergence d'un nouveau modèle alimentaire local !

Avec la crise sanitaire, l'accès à l'alimentation s'est retrouvé au cœur du dispositif. Chacun.e a pu mesurer son caractère stratégique.

Le Département s'est mobilisé pour accompagner les producteurs locaux en difficulté et a renforcé ses actions vers les plus vulnérables.

Notre programme Gironde Alimen'terre implique de repenser les liens entre les territoires et de permettre une nouvelle alliance entre acteurs de l'agriculture, collectivités locales, partenaires et citoyen.ne.s.

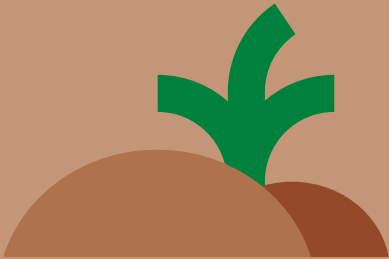
Nous avons adopté de nouveaux modes de consommation. Saisissons-nous de cette opportunité pour accompagner les circuits-courts, l'autonomie alimentaire et la résilience de nos territoires.

Les Girondin.e.s souhaitent ces évolutions, les agriculteurs et agricultrices s'engagent de plus en plus dans cette voie. Le Département prend toute sa part pour accélérer cette transition. Gironde Alimen'terre est un programme ambitieux, aussi fédérateur et joyeux que peuvent l'être des repas partagés. Il nous rassemble autour de questions sociales et environnementales mais aussi géographiques, économiques et de santé.

C'est un vrai projet d'intérêt général et le Département vous invite à rejoindre la table pour nous engager ensemble dans ce défi !

**Le Président du Département
de la Gironde**

Introduction



Gironde Alimen'terre

Un projet dans lequel le Département s'engage pour une meilleure alimentation des Girondines et des Girondins

La santé des Girondines et Girondins et la préservation de l'environnement sont une absolue priorité pour le Département de la Gironde qui s'engage dans une stratégie d'adaptation urgente aux changements environnementaux et sociétaux. Cette stratégie s'articule autour des principes de protection des territoires et de justice sociale.

Une traduction concrète de la stratégie de résilience territoriale du Département

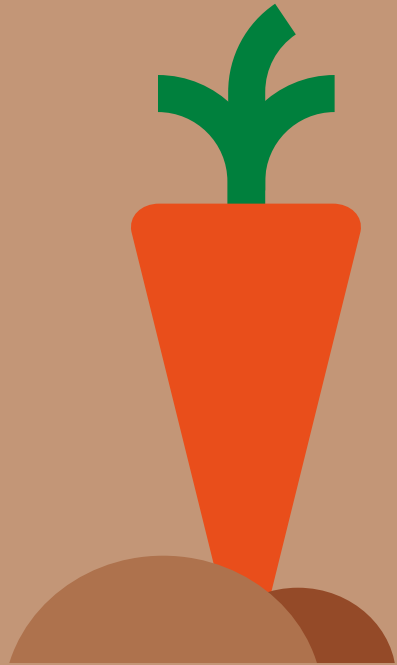
Les élus girondins se sont engagés, lors de la séance plénière du 16 décembre 2019, à développer un programme d'actions spécifiques sur l'alimentation. Une délégation a été confiée sur ce sujet à Dominique Fédieu, conseiller départemental délégué au programme Gironde Alimen'terre. Le projet a pour objectifs d'aider tous les Girondines et Girondins à mieux manger, à manger local, à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur activité et de préserver l'environnement.

Le programme porte sur toute la chaîne de valeurs, de la production à la consommation

Il est mis en œuvre selon quatre axes stratégiques :

- ▶ développer le foncier agricole responsable pour des projets respectueux de l'environnement et de la santé humaine ;
- ▶ accompagner l'agriculture biologique et les démarches environnementales en agriculture ;
- ▶ soutenir et valoriser les circuits courts afin de permettre à toutes les Girondines et tous les Girondins d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité ;
- ▶ déployer un approvisionnement de qualité au sein du département.

1. Encourager la pratique du bio



Un effort collectif pour accélérer la transition

6300

EXPLOITATIONS
AGRICOLES SUR UNE
SUPERFICIE
DE 272 000
HECTARES

896

ACTEURS BIO

La Gironde compte 6 300 exploitations agricoles sur une superficie de 272 000 hectares.

Ces dernières années, un effort collectif a été conduit pour accélérer la transition en agriculture biologique (AB) : le département compte aujourd'hui 896 acteurs bio pour 11 % de la surface en bio, soit 1 099 exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion pour 27 518 hectares au total. La Gironde est ainsi le premier département bio en Nouvelle-Aquitaine devant la Dordogne (10,9%) très au-dessus de la moyenne nationale (7,5 % en 2019).

Subventions aux producteurs et agriculteurs

Aujourd'hui 100 % des producteurs et agriculteurs soutenus par le Département sont en bio, en démarche de qualité et/ou en circuits courts.

En 2020, au total, 1,6 million d'euros vitalise la production et l'agriculture girondine :

Jeunes agriculteurs

Ils sont 31 jeunes à être aidés : 12 maraîchers, 4 aviculteurs, 5 viticulteurs, 3 éleveurs bovins, 2 éleveurs d'ovins et 1 éleveur caprin, 1 apiculteur et 3 producteurs de spiruline pour boulangers.

► 31 jeunes agriculteurs accompagnés pour un montant de 325 555 euros.

1,6 million

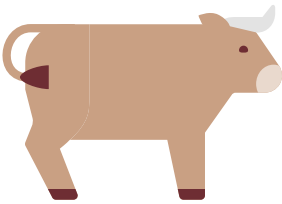
D'EUROS POUR
LA PRODUCTION
ET L'AGRICULTURE
GIRONDINE EN 2020



Filière conchylicole

Le Département poursuit son soutien aux démarches collectives des professionnels pour la modernisation ou la réhabilitation de complexes ostréicoles et pour la réhabilitation de zones conchylicoles du Bassin d'Arcachon. Il soutient la collecte et valorisation des déchets (coquilles d'huîtres). Il surveille aussi la qualité des milieux et produits conchylicoles avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde qui veille à la sécurité alimentaire.

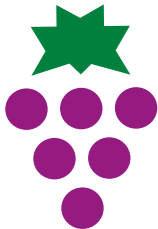
► 6 ostréiculteurs ont été aidés en 2020 à hauteur de 53 852 euros et le soutien aux organismes professionnels de la mer s'élève à 175 500 euros, soit un total de 229 353 euros.



Élevage

La qualité de production de l'élevage en Gironde en fait une filière d'exception. Le Département maintient son accompagnement pour la sécurisation des produits garantissant des produits sains et des débouchés locaux.

► 120 éleveurs sont concernés pour un montant de 450 000 euros en 2020.



Viticulture

Fort de ses 5 700 exploitations viticoles couvrant 120 000 ha (44 % de la surface agricole de la Gironde), le Département continuera d'impulser la nécessaire transition à opérer vers une viticulture plus durable.

Les conversions ont été particulièrement marquées : 4 086 hectares ont été convertis en bio.

► Le soutien départemental pour 135 viticulteurs a été de 757 000 euros en 2020.



Maraîchages

32 maraîchers avec une production commercialisée sous forme de paniers distribués sur place, en livraison, à la ferme et sur les marchés locaux...

► Le Département a apporté une aide de 200 000 euros en 2020.



Filière asperge

Le Département soutient la filière « IGP Asperges du Blayais » pour la plantation ainsi que les investissements matériels.

► 27 producteurs ont été aidés pour un montant de 189 270 euros.

Agroforesterie

La plantation d'arbres à faible densité au milieu de parcelles agricoles engendre des bénéfices agronomiques, économiques et environnementaux.

► Un agriculteur a été soutenu pour un montant de 1 224 euros.



Plantation et reconstitution des haies

Les haies apportent des atouts multiples dans une exploitation : rétention d'eau, production de baies, de fruits, de bois, abris à vent, habitats de nombreuses espèces : insectes, oiseaux...

► 12 agriculteurs ont été aidés pour un montant de 30 000 euros en 2020.

Lutte biotechnique

Elle permet de lutter contre les tordeuses de la grappe et entraîne une réduction de l'utilisation d'insecticides.

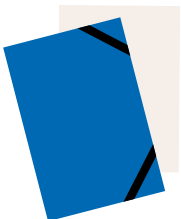
► 47 agriculteurs ont été aidés pour 90 000 euros en 2020.



Valorisation écologique et paysagère de l'exploitation

La végétalisation d'une exploitation agricole favorise la biodiversité, améliore le cadre de vie et valorise le patrimoine.

► 4 exploitations sont soutenues en 2020 (remise en état d'une prairie, réouverture d'une parcelle embroussaillées...). Le montant du soutien est de 14 000 euros.



Appui aux filières professionnelles agricoles

Pour les accompagner à l'installation et au développement des exploitations agricoles (appui technique, animation de réseaux professionnels...).

► L'aide s'élevait à 500 000 euros en 2020.

Développement de partenariats

Partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture

Une convention d'objectifs 2020-2021 a été signée avec la Chambre d'Agriculture pour une agriculture 100 % bio d'ici 2030. Le montant de l'enveloppe est de 203 700 euros.

Partenariats pour des pratiques bio

11 conventions ont été signées avec la Chambre d'Agriculture, la Fédération Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine (FRAB), jeunes agriculteurs, Association de Formation Collective à la Gestion, Syndicat de Contrôle Laitier et d'Élevage de la Gironde...

Elles mentionnent désormais à ces partenaires des objectifs et les critères d'évaluation relatifs à Gironde Alimen'terre pour sensibiliser les agriculteurs à ces bonnes pratiques. Ces conventions permettent aussi de recueillir des données chiffrées du terrain (nombre d'agriculteurs en bio, nombre de parcelles...).

11
CONVENTIONS
ONT ÉTÉ SIGNÉES

2. Développer les terres agricoles



Reconquête du foncier agricole à vocation alimentaire

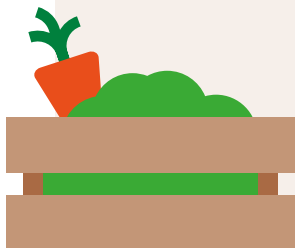
Le Département soutient la mise en place des projets de préservation et de reconquête des espaces à vocation agricole

Avec un objectif de zéro artificialisation des terres agricoles, le Département soutient la mise en place d'observatoires et comités fonciers locaux et aide à l'acquisition foncière des collectivités (mairies, Communautés de Communes...) à des fins agricoles. Le Département participe également en partenariat avec l'école d'ingénieurs Bordeaux Sciences Agro au projet de recherche SEREALINA (sécurité et résilience alimentaires en Nouvelle-Aquitaine) pour accompagner les installations telles que des micro-fermes et agriculture zéro foncier pour assurer la sécurité alimentaire. Le montant de l'aide est de 7 500 euros pour ces deux projets.



Domaine de Nodris à Vertheuil, un projet emblématique dans le Médoc à vocation agricole, culturelle et sociale

Ce projet est situé sur 43,7 hectares constitués de bâti et de parcelles agricoles et boisées. **Le Département a mis à disposition 8 hectares pour accueillir des maraichers en bio qui fourniront une production locale et de qualité pour satisfaire les commandes des cuisines des 5 collèges du Médoc mais aussi la demande locale.** Un programme de couveuses permettra à des jeunes de lancer leur activité.



À découvrir sur le domaine agricole de Nodris, d'ici fin 2021/ début 2022

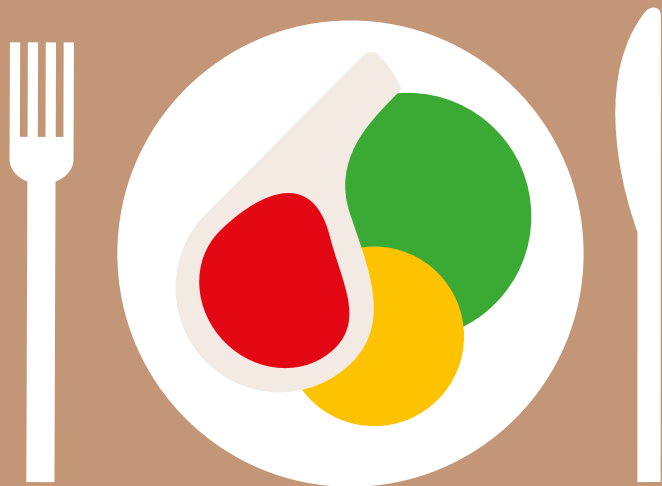
- ▶ Un élevage de chèvres (2 hectares) en pâturage libre, un maraîchage (2,5 hectares), soit 7 hectares gérés par un couple d'agriculteurs.
- ▶ Une production de poules pondeuses (3 hectares) gérée par un agriculteur.
- ▶ Une couveuse-pépinière d'installation agricole notamment pour l'accueil de maraîchers (2 hectares).
- ▶ Un rucher école d'environ 30 ruches (accueil d'enfants, de groupes).
- ▶ Une grainothèque, collection de graines (bio et non hybrides) de fleurs, fruits et de légumes pour le troc produites à Nodris, en partenariat avec Bibio.Gironde pour former notamment des volontaires.
- ▶ Une collection variétale de haies, véritable « showroom » de haies utiles à la préservation de la biodiversité et utiles dans les exploitations, réalisée en partenariat avec l'association Arbres et paysages pour faire connaître aussi le dispositif d'aide à la plantation.
- ▶ Une conserverie-légumerie.
- ▶ Un point de vente en relais AMAP.
- ▶ Outre l'installation des différentes activités agricoles, il est prévu la construction de bâtiments aux normes pour la production agricole, la nivellation du terrain pour amener le réseau électrique et la fibre réalisé par Gironde Numérique.

Les financements sont :

- ▶ Département : 1 627 721 euros pour l'acquisition du domaine et 4 200 476 euros pour les aménagements, soit 5 828 197 euros au total
- ▶ Région Nouvelle-Aquitaine : 780 000 euros pour l'aire de grand spectacle
- ▶ Le projet bénéficie également d'une part de financement du plan de relance négocié avec l'Etat à hauteur de 1 200 000 euros.
- ▶ L'Europe avec le fonds LEADER soutiendra le projet à hauteur de 200 000 euros.



3. Favoriser l'accès de toutes et tous à une alimentation locale et de qualité





Le Département soutient les réseaux locaux de producteurs

Le programme Gironde Alimen'terre rejoint la politique de développement social du Département pour favoriser l'accès de toutes et tous, et notamment des personnes les plus vulnérables, à une alimentation de qualité. L'enjeu pour le Département est double : répondre à un besoin vital, de santé publique mais aussi envisager la solidarité alimentaire comme un outil de développement du pouvoir d'agir, de capacité citoyenne et de transformation sociale.

Les épiceries sociales et solidaires

40

**ÉPICERIES SOCIALES
ET SOLIDAIRES
SOUTENUES**

700 000 €

DE FINANCEMENT

40 épiceries sociales et solidaires sont soutenues par le Département. Elles accueillent 8 000 Girondines et Girondins, accompagnés par des professionnels et des bénévoles. Les épiceries solidaires sont à la fois des commerces de proximité à prix accessibles, mais aussi des lieux d'accueil, d'échanges et de renforcement du lien social à travers la santé et l'alimentation. Le montant de l'aide départementale est de 700 000 euros.

5 épiceries sociales et solidaires sont aidées pour faciliter l'approvisionnement local en bio. Cette action est en phase expérimentale avant de l'ouvrir à l'ensemble des 40 épiceries sociales et solidaires girondines. Une réflexion est aussi menée autour d'un projet d'épicerie solidaire itinérante (bus) sur le territoire girondin. Le soutien alloué à cette expérimentation est de 10 000 euros.

Les jardins partagés

Le Département lance un appel à manifestation d'intérêt en ce début d'année 2021 pour le développement de jardins alimentaires, animés et jardinés dans une dynamique collective. L'originalité de cette démarche est que chaque jardinier pourra faire appel à des partenaires pour un appui technique.

10 jardins partagés seront aidés pendant 3 ans : 5 000 euros la première année, 3 000 euros la seconde année et 2 000 euros la dernière année.

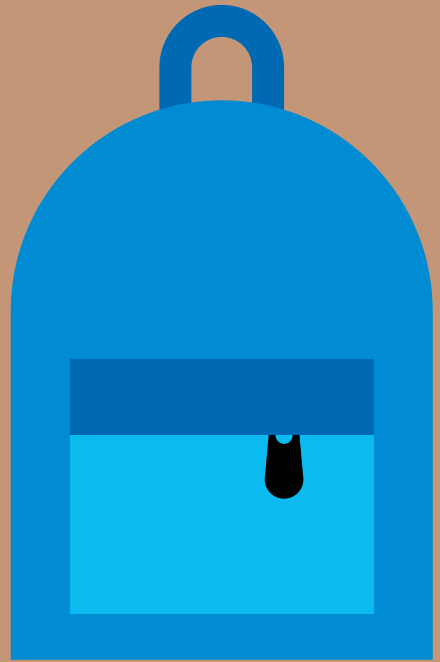
Aide alimentaire aux plus fragiles

310 000€
POUR L'AIDE
ALIMENTAIRE AUX
PLUS FRAGILES

Les élus ont accordé une aide exceptionnelle supplémentaire de 25 000 euros à la Banque alimentaire, portant ainsi à 310 000 euros le soutien du Département aux structures d'aide alimentaire pour l'année 2020 (la croix rouge, les restaurants du cœur, le secours populaire, les équipes de Saint-Vincent, la banque alimentaire).

Cette dotation a permis de soutenir davantage d'associations d'aide alimentaire pour faire face aux situations d'urgence.

4. Déployer un approvisionnement de qualité



Bien manger dans les collèges, c'est essentiel !

Une coopération renforcée entre la Gironde et le Lot-et-Garonne

Si le Département accompagne l'installation de maraîchers sur le territoire de la Gironde, la production de fruits de table est aujourd'hui relativement peu importante. Avec pour objectif de développer des approvisionnements en circuits courts, le Département se tourne vers le Lot-et-Garonne tout proche. Cette coopération se concrétise par le référencement des coopératives et de producteurs de fruits du Lot-et-Garonne en capacité de fournir les collèges de Gironde afin que les gestionnaires puissent les commander et les proposer aux collégiens de Gironde. Les collégiens de la Gironde et du Lot-et-Garonne mangeront des produits toujours plus qualitatifs et les producteurs locaux pourront ainsi trouver des débouchés au plus près de leurs exploitations.

Un service de qualité à un prix modéré

Le Département prend à cœur la sensibilisation des collégiens aux enjeux environnementaux afin de les encourager notamment à mieux manger et à moins gaspiller et plus globalement à prendre conscience des enjeux alimentaires. Il a donc créé la charte de la restauration scolaire pour garantir un service qualitatif tous les jours avec de bons plats, des menus complets, équilibrés, des produits locaux...

LE DÉPARTEMENT
PREND EN CHARGE

65%
DU COÛT RÉEL
D'UN REPAS

Le Département prend à sa charge 65 % du coût réel d'un repas (8 € en moyenne). Pour les familles, le prix d'un repas est de 2,71 € pour 5 jours et 2,91 € pour 4 jours par semaine. Pour les élèves boursiers, le repas est gratuit ou revient à 1 euros en fonction des ressources des parents.

► 50 000 repas de qualité sont servis chaque jour en Gironde.



21 COLLÈGES LABELLISÉS « BIO ENGAGÉ »

Établissement bio engagé

L'objectif est une reconversion de 100 % des collèges au bio. Déjà 21 collèges labellisés « établissement bio engagé » par l'association Interbio Nouvelle-Aquitaine avec plus de 20 % de produits bio dans l'assiette sur les 105 collèges publics de Gironde regroupant au total 64 407 collégiens. Le collège Fontaine de Monjous à Gradignan va même jusqu'à proposer aux collégiens des menus composés jusqu'à 61 % de produits bio. 14 collèges vont être accompagnés en 2021 afin d'améliorer la part de bio dans l'assiette. Sur ces 14 collèges, 8 sont susceptibles d'être labellisés à la fin de l'année 2021. Les cuisiniers des collèges sont formés notamment à la valorisation des produits bio par Interbio et Un plus bio. Cette formation s'élève à 30 000 euros pour le Département.

Des projets avec les collégiens : « 1 collège, 1 potager » et « De la graine à l'assiette »

23 collèges travaillent en collaboration avec une association identifiée et rémunérée par le Département. L'accompagnement proposé permet d'appréhender les pratiques du maraîchage biologique et de découvrir la sphère professionnelle agricole. Il permet aussi de sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la question écologique de l'alimentation en

engageant une réflexion collective dans son aspect le plus large : de la graine jusqu'au déchet alimentaire. 15 potagers ont déjà été créés.

► Un quart des collèges girondins est concerné par cette opération et le soutien est de 35 000 euros.

« 1 collège, 0 déchet »

Cette expérimentation est menée dans les collèges Sébastien Vauban à Blaye et Georges Rayet à Floirac. Elle est amenée à se développer dans d'autres collèges girondins. Un accompagnement technique est réalisé par l'association e-graine pour développer cette action prioritaire de la stratégie de résilience territoriale du Département. Le montant dédié à cette démarche est de 10 000 euros.

Valorisation des produits locaux dans les collèges, bœuf de Bazas

Cette action de valorisation de la filière locale et de promotion de la production de qualité a été menée en 2020 en partenariat avec les coopératives Expalliance et le GEG (Groupement d'Éleveurs Girondin). L'objectif est d'impliquer les collèges dans la valorisation de la production locale et plus particulièrement de promouvoir le bœuf de Bazas.

En février 2020, 25 collèges girondins ont mis du bœuf de Bazas à leur menu. L'opération a été reconduite en 2021.

En partenariat avec les coopératives Expalliance et le GEG (Groupement d'Éleveurs Girondin), 3 tonnes de Bœuf de Bazas ou Bœuf de carnaval (Blonde d'Aquitaine, Limousine) ont été fournies à 25 collèges de Gironde pendant la semaine des Bœufs gras.

5. Promouvoir la démocratie alimentaire



Deux nouveaux outils démocratiques

La dynamique de construction de la stratégie girondine de résilience territoriale notamment en matière d'alimentation a inclus la création de deux nouveaux outils démocratiques forts, expérimentés en 2020 : l'avis du panel citoyen et le budget participatif.

Avis du panel citoyen, lancé en décembre 2019

40
GIRONDINES
ET GIRONDINS
INVESTIS

40 Girondines et Girondins dans un collectif représentatif de la diversité de la population girondine ont répondu à la question suivante : « **Comment agir ensemble dès maintenant face aux changements environnementaux et sociétaux ?** » et ont identifié des solutions à fort impact pour la Gironde.

L'avis du panel citoyen, sur le volet alimentation :

« **Se nourrir de façon saine et durable est indispensable** et des actions concrètes doivent être mises en œuvre comme l'arrêt immédiat des pesticides. Nous sommes touchés par cette urgence parce que c'est notre santé et notre avenir qui sont en jeu, parce que nous consommons ces denrées, parce qu'il y a **un trop de gaspillage et trop de pollution engendrée par les produits venus de l'extérieur.** »

Budget participatif

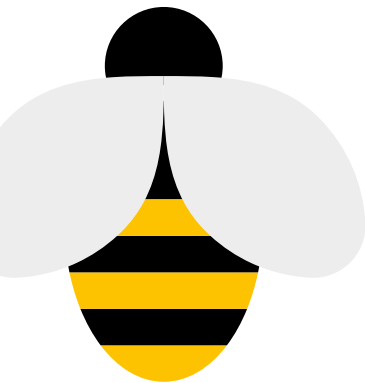
700 000€
DE BUDGET
PARTICIPATIF

700 000 euros ont été dédiés à des projets portés par des jeunes pour qu'ils puissent imaginer, concevoir et réaliser des projets qui comptent pour eux en matière de transformations sociales et écologiques sur le territoire.

Sur les 214 projets déposés, 16 projets environnement et biodiversité, 11 projets jeunesse et citoyenneté, 9 projets de solidarités humaines, 8 projets de solidarités territoriales et 8 projets alimentation sont financés par le 1er budget participatif du Département de la Gironde et réalisés dans les deux ans à venir.

Les 8 projets lauréats portant sur l'alimentation :

- ▶ **Les jardins P'ARTS'agés**
à la 8^{ème} place, sur le canton de Talence, à Talence.
- ▶ **Les Herbes Folles, un jardin potager partagé, convivial et solidaire dans le Médoc**
à la 15^e place, sur le canton du Médoc, à Moulis-en-Médoc.
- ▶ **Valorisons ensemble l'agriculture locale et les restaurateurs engagés !**
à la 16^e place, sur toute la Gironde.
- ▶ **Implantation d'un jardin-forêt à Léognan**
à la 19^e place, sur le canton de La Brède, à Léognan.
- ▶ **Un sourire au Jardin Partagé**
à la 25^e place, sur le canton de Lormont, à Lormont.
- ▶ **Le Verger des générations futures : un verger solidaire en Haute-Gironde / santé et alimentation**
à la 38^e place, sur le canton de l'Estuaire, à Plassac.
- ▶ **Cuisine de rue**
à la 44^e place, sur le canton de Bordeaux 4, à Bordeaux-Lac.
- ▶ **Bien dans mon assiette, la cuisine de demain**
à la 50^e place, sur le canton de Mérignac, à Mérignac.



6. Le Département aux côtés des collectivités et des initiatives citoyennes

Les dispositifs d'aides

Appui à l'ingénierie

Aide à la création et à l'animation des projets alimentaires des territoires

- ▶ Bénéficiaires : communes et groupements de communes, projets collectifs agricoles, coopératives...
- ▶ Appui technique et soutien aux études, dépenses d'animation et de communication
- ▶ Taux plafonné à 25% pour les études et 30% pour les autres actions
- ▶ Subvention plafond de 15 000 €
- ▶ Pour les communes et EPCI, aide pondérée par application du Coefficient Départemental de Solidarité
- ▶ Taux maximum d'aides publiques de 80% pour les collectivités

Volet production

Projets agricoles des collectivités

- ▶ Soutien aux investissements immobiliers et mobiliers
- ▶ Taux plafonné à 20 % avec maximum de 10 000 € sur 2 ans, majoré à 40 % si filière bio ou avec des bénéficiaires du RSA

Acquisitions foncières des collectivités (hors métropole)

- ▶ Acquisition de terrains non urbanisables bâtis ou non bâtis pour des réalisations à court terme (3 ans)
- ▶ Taux plafonné à 20 % avec maximum 20 000 €

- ▶ Si acquisition par la SAFER (réserves foncières agricoles), prise en charge des frais financiers et de gestion dans la limite de 8 000 € par an

Pratiques durables

- ▶ Soutien aux investissements liés au plan de gestion différenciée et au plan de désherbage, à la plantation d'arbres et de haies
- ▶ Soutien aux dépenses pour leur mise en œuvre : journées de communication, formation des agents techniques et des élus

Aide au bail

- ▶ Objectif : inciter les propriétaires à donner à bail leurs parcelles non exploitées à de jeunes agriculteurs (installation depuis moins de 5 ans hors cadre familial)
- ▶ Aide financière à la signature du bail (minimum 9 ans) de 300 € / ha pondérée par un coefficient d'équivalence lié au mode de culture (exemple : aide pour un bail sur 1 ha de culture maraîchère plein air : $300 \times 8.55 = 2\,565\text{€}$)

Aide signature convention de mise à disposition SAFER

- ▶ Objectif : inciter les propriétaires à souscrire une convention de mise à disposition de leurs parcelles avec la SAFER sur 3 ans, renouvelable une fois
- ▶ Aide financière de 20% du montant du loyer payé par l'exploitant agricole

Volet consommation

Circuits courts

- ▶ Bénéficiaires : communes et groupements de communes, projets collectifs agricoles, coopératives...
- ▶ Soutien aux investissements (pour les communes et EPCI, aide pondérée par application du Coefficient Départemental de Solidarité)
- ▶ Taux plafonné à 30% du total des investissements avec subvention plafond de 60 000 €
- ▶ Taux maximum d'aides publiques de 80% pour les collectivités

Les épiceries solidaires

- ▶ Des outils de développement social, leviers de solidarité et de capacité citoyenne avec un objectif de développement de leur approvisionnement en circuits-courts
- ▶ Soutien en ingénierie et animation de réseau
- ▶ Subventions de fonctionnement / investissement
- ▶ Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2021 pour accompagner 5 épiceries pour favoriser leur approvisionnement en produits locaux et de qualité

Les jardins partagés

- ▶ Appel à Manifestation d'Intérêt en 2021 pour accompagner la création ou le développement de 10 jardins partagés en Gironde (clos depuis le 28 février 2021 et reconductible chaque année)
- ▶ Bénéficiaires : toute personne morale
- ▶ Aide financière sur 3 ans : maximum 5 000 € pour 1^{ère} année, 3 000 €

pour la 2^{ème} et 2 000 € pour la 3^{ème}

- ▶ La subvention doit permettre aux jardiniers de faire appel à un (des) partenaire(s) en mesure de leur apporter un soutien technique dans le développement de leur projet à différentes étapes de la création ou de la vie du jardin : diagnostic, mobilisation des habitants, soutien méthodologique, jardinage écologique, design, co-animation de rencontres collectives, appui technique (aménagement, plan de culture...), animations et chantiers participatifs ou tout autre soutien jugé nécessaire au bon fonctionnement du jardin partagé (hors dépenses d'investissement).

L'appel à projets collèges

- ▶ Dispositif « Un collègue - un potager » : concevoir et animer un potager dans les collèges
- ▶ Dispositif « Ma cantine responsable » : sensibilisation de la communauté éducative aux enjeux de l'alimentation responsable et accompagnement du personnel gestionnaire et de cantine à la labellisation établissement bio engagé
- ▶ Bénéficiaires : collèges girondins
- ▶ Soutien : soutien financier, technique et accompagnement à l'animation

Les aides en faveur des restaurants scolaires au titre de l'accompagnement départemental à l'enseignement du 1^{er} degré (aide individuelle)

- ▶ Bénéficiaires : communes de moins de 30 000 habitants, communes de 30 à 40 000 habitants comportant des quartiers Politique de la Ville, communautés de communes,

communautés d'agglomération,
regroupements pédagogiques

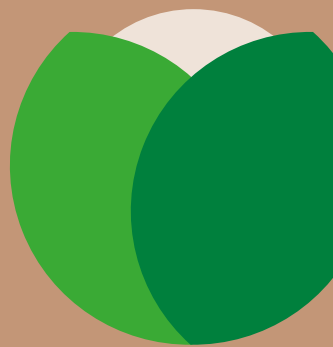
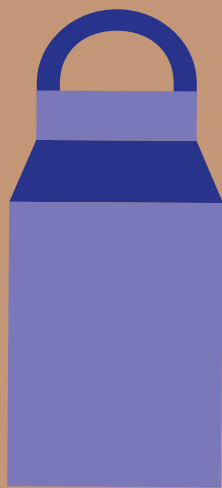
- ▶ Modalités d'intervention :
- ▶ construction ou restructuration lourde, travaux légers et/ou d'entretien du restaurant scolaire
- ▶ équipement du restaurant lié à sa construction ou à une restructuration lourde, ou à des travaux légers et/ou d'entretien du restaurant scolaire

Les aides en faveur des restaurants scolaires au titre de l'accompagnement départemental à la restructuration des groupes scolaires (procédure contractuelle)

- ▶ Bénéficiaires : les communes - dans le périmètre de Bordeaux Métropole, uniquement les communes de moins de 10 000 habitants, communautés de communes qui ont pris la compétence travaux, communautés d'agglomération qui ont pris la compétence travaux, regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) qui ont la compétence travaux

Modalités d'intervention :

- ▶ construction ou restructuration lourde, travaux légers et/ou d'entretien du restaurant scolaire,
- ▶ équipement du restaurant lié à sa construction ou à une restructuration lourde, ou à des travaux légers et/ou d'entretien du restaurant scolaire



Contact :

Service Agriculture Foncier Tourisme

Direction des Coopérations

et du Développement des Territoires

dgat-dcdt-saft@gironde.fr

05 56 99 66 37

gironde.fr/alimenterre